

FORESTIERS-SAPEURS DE L'HÉRAULT



LES FORESTIERS-SAPEURS : LES SENTINELLES DES FORETS

Depuis plus de 40 ans, le Département de l'Hérault préserve et met en valeur ses espaces naturels au travers de son action en matière de protection des forêts contre le risque incendie. Ainsi, les forestiers-sapeurs du Département ont une mission vitale dans tous les massifs héraultais. Leur action consiste à entretenir les forêts et à limiter ou d'éviter la propagation des feux en facilitant grandement l'intervention des sapeurs-pompiers, en cas d'incendie.

La forêt : ça s'entretient

105 forestiers-sapeurs préservent et entretiennent tous les massifs héraultais

Depuis plus de 45 ans, les forestiers-sapeurs œuvrent à l'**entretien** et à la **préservation** des **200 000 hectares** de garrigues, bois et forêts du département de l'Hérault.

Débroussaillage, élagage, nettoyage... les **105 forestiers-sapeurs** répartis en 15 groupes de 6 à 8 forestiers-sapeurs territorialisés (+ une équipe mobile de 6 agents établie à Gignac) sont à pied d'œuvre dix mois sur douze pour entretenir les équipements de DFCl (Défense des Forêts Contre les Incendies) répartis dans les forêts du département, soit les **17 tours de guet**, **2 020 km** de pistes, **231 citernes d'eau** et barrières.



Des street artistes ont transformé les citernes d'eau en véritables créations originales à découvrir au cours de balades Clt'Art sur les chemins de l'Hérault

• Activité hivernale

Les forestiers-sapeurs assurent le **débroussaillage des bords de pistes et des Obligations Légales de Débroussaillage**, pour environ **2 300 ha de surfaces débroussaillées par an**. Résolument tournés vers l'avenir, ils procèdent désormais aux opérations de vérifications et contrôle des équipements DFCI grâce à des applications smartphones développées au sein même de la collectivité, garantissant ainsi **rapidité et efficacité dans le traitement des informations**.

• Activité estivale

Pendant 10 semaines au cours de la saison estivale, les forestiers-sapeurs sont intégrés à l'ordre d'opération départemental feux de forêt.

A ce titre, les forestiers-sapeurs participent activement à la surveillance et à la première intervention sur les départs de feux. Au total, **45 patrouilles** armées sont réparties sur **53 îlots** de surveillance identifiés dans le périmètre des **9 massifs forestiers** du Département.

Une patrouille armée est composée de 2 forestiers-sapeurs aux commandes d'un véhicule 4x4 équipé de **600 litres d'eau** et du matériel hydraulique adapté (moto pompe, tuyaux...).



Forestiers-sapeurs et sapeurs-pompiers travaillent en parfaite complémentarité

L'ensemble de ce dispositif est coordonné par liaison radio depuis le CODIS de Vailhauquès. Tous les véhicules de patrouille sont équipés de GPS embarqués. Ce matériel permet la géolocalisation des véhicules de façon rapide et de dimensionner au mieux les moyens nécessaires.

Cette organisation mobile et adaptée conduit à une rapidité d'intervention ; ainsi **les forestiers-sapeurs sont primo-intervenants sur 90% des départs de feux de forêt** avec un délai d'intervention moyen de **10 minutes**, permettant de limiter l'impact des feux de forêt.

Le SDIS prend ensuite le relai avec des moyens plus conséquents.

• Parcours de formation

Afin de garantir un haut niveau de compétences, les forestiers-sapeurs bénéficient de diverses formations comme :

- ✓ La formation « **feux de forêt de niveau 1 forestiers-sapeurs** » (**FDF1**), mise en œuvre par nos formateurs et en lien avec nos partenaires du SDIS 34. C'est un pré requis indispensable pour les missions de surveillance et primo intervention sur feux de forêt. Le stagiaire bénéficie, en premier lieu, d'un apport théorique sur son cadre d'intervention, les matériels et équipements individuels de protection ainsi que l'approche du feu et, en second lieu, de mises en situation à travers des manœuvres sur site en extérieur.
- ✓ La formation « **patrouilleur forestiers-sapeurs** » en partenariat avec l'Entente de Valabre et le SDIS 34, nos formateurs inculquent aux stagiaires les savoirs indispensables aux missions des forestiers-sapeurs : topographie, procédures radiophoniques, procédures opérationnelles, mise en situation professionnelle ...

• Gestion de crises

Agile, disponible, le service DFCI Forestiers-Sapeurs est en mesure de mobiliser très vite ses forces équipées à haute technicité en cas d'aléas climatiques en appui aux autres services impactés du Département de l'Hérault ou aux territoires pour assurer les mises en sécurité par des opérations de bûcheronnage, voire de nettoyage des chaussées via les outils hydrauliques.

- **Laroque (34)** : septembre 2020
- **Gard, région de Pont d'Hérault** : octobre 2020
- **Alpes maritimes, vallée de la Roya** : novembre 2020

• Le brûlage dirigé

Cette technique consiste en la **destruction par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière** ou autres, lorsqu'ils présentent de façon durable un caractère dominé et déperissant et **dont le maintien est de nature à favoriser la propagation des incendies**.

La programmation, la coordination et la supervision de cette mission sont assurées au sein de la **Cellule Technique de Brûlage Dirigé de l'Hérault (CTBD34)**. Elle regroupe l'ensemble des partenaires de la **Défense de la Forêt Contre les Incendies** sous l'animation du SDIS34 (Service Départemental d'Incendie et de Secours).



Le service DFCI Forestiers-Sapeurs dispose d'une quinzaine d'équipiers de brûlage dirigé dont deux chefs de chantiers ; ces derniers sont formés pour mettre en œuvre ces chantiers qui nécessitent une réelle expertise et une forte implication. Ils sont ainsi chargés du montage administratif du dossier en lien avec les propriétaires des parcelles concernées, de la préparation du terrain et des opérations de forestage qui permettront un brûlage dans de bonnes conditions de sécurité et de la programmation du chantier et des moyens humains et matériels associés. La réalisation de chaque chantier reste strictement conditionnée aux conditions météorologiques.

Le brûlage dirigé contribue à **favoriser la biodiversité par la réouverture des milieux et la régénération des sols** et s'inscrit comme un outil de formation sur l'approche et le comportement du feu pour les personnels mobilisés dans le dispositif estival de prévention du risque incendie de forêt.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **45 ans** d'existence ;
- ✓ **2 020 km** de pistes DFCI (Défense des forêts contre les incendies) ;
- ✓ **232** citernes DFCI
- ✓ **17** tours de guet
- ✓ **1** piste d'atterrissage
- ✓ **105 forestiers-sapeurs** du Département débroussaillent, élaguent, entretiennent le réseau de pistes, citernes et tours de guet de la DFCI ;
- ✓ **10 minutes** : délai moyen d'intervention sur les 53 îlots de surveillance
- ✓ **45 patrouilles** chaque été sont réparties sur 53 îlots de surveillance ;
- ✓ **3 780 km²** de surface surveillée, soit 70% du département.

